

REGLEMENT D'UTILISATION DU LOCAL « GRUTLI »

Informations au locataire

Lors de la mise à disposition des locaux, le locataire

- a) reçoit la clé ;
- b) remet la caution;
- c) est informé sur les **conditions de parking (places à disposition)**, et le **respect du voisinage**, notamment à partir de 22h00 (bruits et propreté) ;
- d) contrôle l'état du local et son inventaire ;
- e) reçoit la vaisselle et le matériel de cuisine nécessaire ;
- f) prend connaissance des principales directives à respecter ci-après, ainsi que le réaménagement des locaux selon plan (au verso).

Chauffage : petite boîte à gauche de la grande vitrine « souvenir ».

Réglage : pour monter la température, presser sur le petit bouton, et le petit signe (soleil) apparaîtra pour le chauffage direct. Pour baisser la température, presser sur le même bouton, le signe (lune) apparaîtra.

Ventilateur : 1 petite boîte à droite du coffret électrique.

Réglage : la petite vitesse est recommandée. Mettre la flèche en position 06h00.

Machine à laver la vaisselle : uniquement lavage.

- Mettre en marche en pressant sur  et attendre environ 40 minutes.
- Sélectionner le programme désiré : I, II, III en pressant sur le sablier.
- Presser « Start ».
- Lorsque la petite lampe du programme ne clignote plu, le lavage est terminé.
- Pour arrêter la machine après l'emploi, presser sur .

Fermeture des fenêtres : obligatoire dès 22h00.

Le linge de vaisselle et les torchons : sont lavés par le concierge du local.

Au départ du local, éteindre toutes les lumières, le chauffage sur lune, la machine à laver et surtout éviter de faire du bruit en quittant le local.

Les locaux doivent être rendus en parfait état de propreté, comme ils ont été remis. Ils doivent être sécurisés. Le locataire se charge de l'évacuation des déchets (sacs à ordures, verre, carton, papier, etc.)

Lors de la reprise des lieux, le concierge :

- a) reprend la clé ;
- b) contrôle l'état du local, son réaménagement selon plan et son inventaire ;
- c) contrôle la vaisselle et le matériel mis à disposition et prélève de la caution, selon la liste de prix établie par le Comité, la casse éventuelle, puis restitue le solde ou l'intégralité de la caution.

Le concierge : Carlos Gerales
032 466 84 59